



REPUBLIQUE FRANCAISE

\*\*\*\*\*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU

SYNDICAT MIXTE

SIZIAF

\*\*\*\*\*

SEANCE DU 6 DECEMBRE 2023

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-trois, le six décembre à dix-huit heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur André KUCHCINSKI, suite à la convocation qui lui a été faite le 30 novembre, conformément à la loi, dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège du Syndicat.

Etaients présents : M. André KUCHCINSKI, M. Philippe BOULERT, M. Jean-Luc BOULET, M. Sylvain COCQ, M. Sébastien DARRAS, M. Dominique DELECOURT, M. Jérôme DEMULIER, M. Jean-Marie DOUVRY, M. Philippe DRUMÉZ, M. Jean-Michel DUPONT, M. Yves DUPONT, Mme Leslie DZIURLA, Mme Joëlle FONTAINE, M. Patrice FRERE, M. André GUILLOU, M. Hugues HOUZE DE L'AULNOIT, M. Stéphane POULET, Mme Ewa VIVIER, M. Frédéric WALLET, M. Jean-François ANTONINI, M. Geoffrey MATHON, M. Philippe DALLE, M. Paul DRON, M. Nicolas FRANCKE, M. Ludovic GAMBIEZ, M. Nicolas GODART, M. Bernard JASPART, M. Georges KOPROWSKI, M. Jean-Louis LEFEBVRE, M. Sébastien MESSENT, M. Sébastien OGEZ, M. Marcel PART, M. Patrick PIQUET-BACQUET, Mme Monique ZARABSKI.

Etaients excusés : M. Sébastien DECARPENTRY, M. Kévin DEGREAUX, Mme Anne-Sophie DUBOIS, M. Olivier GACQUERRE, M. Sylvain ROBERT.

Ont donné procuration : Monsieur Christophe DRUELLES à Monsieur Jean-François ANTONINI, Madame Carine BANAS à Monsieur Sébastien OGEZ, Madame Véronique DERANSY à Monsieur Stéphane POULET, Madame Sandra BABLIN à Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Alain DE CARRION à Monsieur Dominique DELECOURT, Monsieur Steve BOSSART à Monsieur Jean-Luc BOULET, Madame Christine STIEVENARD à Monsieur Geoffrey MATHON, Monsieur Alain QUEVA à Monsieur Jean-Michel DUPONT, Madame Nathalie LIMEUX à Monsieur Patrice FRERE, Madame Pascale JOURDAIN à Monsieur Jérôme DEMULIER.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick PIQUET-BACQUET

Une réflexion est en cours avec les services de la CABBALR pour modifier les règles du PLU afin d'augmenter la surface constructible sur les parcelles industrielles (dans le contexte ZAN) sans dégrader la qualité paysagère et environnementale.

A ce jour, il existe 4 secteurs différents sur le Parc des industries Artois-Flandres :

- **Secteur UEpiaf** : principal secteur du Parc, 50% d'emprise au sol, ICPE autorisés, recul 10m par rapport aux limites séparatives.
- **Secteur UEpiafD** : secteur le plus récent créé pour ACC, 75% d'emprise au sol, le reste identique au précédent.
- **Secteur UEpiafI** : frange urbaine, 50% d'emprise, ICPE interdit, recul de 5m
- **Secteur UEpiafI2** : similaire au précédent sauf que les ICPE sont autorisés.

Aucune réglementation sur les hauteurs existe actuellement.

9 –

**MODIFICATION DU  
PLU POUR  
ACCROITRE  
L'EMPRISE AU SOL  
DES  
CONSTRUCTIONS  
SUR CERTAINES  
PARCELLES**

Convocation adressée aux  
délégués le :

30 novembre 2023

Délégués :

- En exercice : 49
- Présents : 34
- Votants : 44

Délibération

mise en ligne le :

14 décembre 2023

Délibération certifiée

exécutoire le :

14 décembre 2023

Il est proposé de fixer les nouvelles règles de la façon suivante :

	Emprise au sol	Hauteur maximum	Emprise espace vert minimum
EUpiafd	75	Sans limite	5 %
UEpiaf	60	Sans limite	10 %
UEpiaf2	50	15 m	15 %
UEpiafl	50	12 m	15 %

Ces modifications feront l'objet d'une modification du PLUI porté par la CABBALR.

Vu l'avis favorable du Bureau,

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** ces demandes de modification du PLUI,
- **Sollicite** la CABBALR pour lancer une procédure de modification du PLUI permettant de prendre en compte ces modifications dans les règlements d'urbanisme

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdit,



Le Président

André KUCHCINSKI